

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

Séance du 27 mars 2025

Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 1

Date de la convocation
21 mars 2025

Transmission en Préfecture
28 mars 2025

Date de publication
28 mars 2025

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Annie BROUTIN, Mme Maria DA SILVA MARTINS, Mme Christine CARON, M. Alexandre BOUVRY, Mme Elodie DELATRE, Mme Céline SINIARSKI, M. Dominique LA GANGA, M. Vincent GOHIER

Procurations :

M. Christophe OLIVE à M. Bruno CHACORNAC
Mme Isabelle PERAL à Mme Maria DA SILVA MARTINS

Absents :

Mme Julie DELTOUR
M. François HENRIQUET

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°16/2025	[FINANCES] Autorisation de solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'installation de deux feux tricolores dits « feux récompenses ».
---	--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département du Nord propose une aide nommée « répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière (A.M.P.) » pour les projets visant à l'étude et la mise en œuvre de plans de circulation, à la création de parcs de stationnement, à l'installation et au développement de signaux lumineux et travaux de sécurité routière et à la réalisation, l'aménagement, la rénovation et la sécurisation d'itinéraires piétons.

Dans ce cadre un dossier sera déposé en 2025 pour l'acquisition et la pose de 2 feux verts récompense dont le montant est estimé à 23 948,52 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et en avoir après en avoir délibéré à l'unanimité (**16 voix pour et 1 abstention**), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de Solliciter les demandes de subventions « Amendes de Police » catégorie de travaux 2D à la hauteur de 75% soit une subvention de 17 961,39 €.

Le montant HT pris en charge par la commune est de 5 987.13 €.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire
M. Bernard CHOCRAUX

